



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022 - 15H

COMPTE RENDU

PRÉSENTS (25) :

Messieurs P. BEDAGUE, F. BOUCLET, S CHOCHOIS, B COUSEIN, L DENIS, JC DESCHARLES, PH DUMONT, J DUQUENOY, A FIGOUREUX, Ch. LEROY, L LOQUET, CI PRUDHOMME, B RINGOT, B ROUSSEL, T ROUZE, F TINDILLER, F VANHILLE, P VERGRIETE, H WAROCZYK.

Mesdames N BOUCHART, N CHEVALIER, M ELOY, S GUILLET, MC LERMYTTE, B PASSEBOSC,

EXCUSÉS AVEC POUVOIR (9) :

Mesdames L PROUVOT, C GILLOOTS, E LONGUET, M ARLABOSSE.

Messieurs D BEE, E BUY, D FASQUELLE, G HEDDEBAUX, E GENS,

Qui en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir à :

Mesdames N BOUCHART, M ELOY,

Messieurs C LEROY, F BOUCLET, L LOQUET, B COUSEIN, B RINGOT, P VERGRIETE, A FIGOUREUX.

EXCUSÉS (10):

Mesdames M LEPROVOST, M HINGREZ CEREDA, B DRAIN,

Messieurs M DEMOLLIENS, F CUVILLIER, A LOGIE, D GODEFROY, G ALLEMAND, JC DISSAUX, P CHRISTOPHE.

Secrétaire de séance : Pierre Henri DUMONT

– Ordre du jour –

- **Installation des nouveaux membres au comité syndical**
- **Approbation du P.V. de séance du Comité syndical du 25 mai 2022**
- **Décision Modificative Budgétaire n°1 & délibération sur la reprise de subventions transférables**
- **Débat d'orientations budgétaires 2023**
- **Délibérations :**
 1. Délibération cadre Feuille de Route 2022 - 2026
 2. Lancement AMO sur le changement climatique
 3. Lancement étude stratégique sur la santé par les agences d'urbanismes de Dunkerque, Boulogne et Saint-Omer
 4. Lancement étude stratégique sur la mobilité par les agences d'urbanismes de Dunkerque, Boulogne et Saint-Omer
 5. Création direction énergie renouvelable et son directeur de projet
 6. Attribution GALPA et recrutement d'un-e animateur-trice
 7. Labellisation Terre de jeux 2024
 8. Mandat spécial déplacement élus
 9. Mise en place du Compte Épargne Temps
- **Publicité des décisions et arrêtés du Président**
- **Questions diverses**

Monsieur le Président :

“ Bonjour à toutes et à tous, nous allons commencer notre comité syndical,

Je vais tout d’abord remercier Joël de nous accueillir à l'hôtel communautaire et je vais lui laisser la primeur du mot d'accueil.

Jôel je te passe la parole”

Mr Joël DUQUENOY :

“Monsieur le Président, merci ! Simplement quelques mots pour vous souhaiter la bienvenue, je pense que ce n'est pas la première fois que vous venez dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, peut-être pour certains, en tous les cas c'est un réel plaisir avec mes collègues de la CAPSO de vous accueillir ici présents devant moi, je saluerai Patrick BEDAGUE, Laurent DENIS, et bien d'autres du Pays de Saint-Omer, Christian LEROY avec qui nous avons l'habitude de travailler, nous nous voyons régulièrement, je dirais très souvent, le Pays de Saint-Omer ne fait qu’un, nous avons beaucoup de conventions, de politiques communes ensemble, cela me paraît très important, nous sommes très heureux d'accueillir le PMCO parce qu'il y a beaucoup de choses encore à faire sur le territoire du Pays de Saint-Omer, mais Christian pourra dire un mot s'il le souhaite et avec le PMCO, parce que nous avons des politiques communes à mettre en place, on en a discuté tout à l'heure avec Patrice.

Voilà ! Bon après-midi à vous tous, bons travaux “

Monsieur le Président :

"Merci Joël, merci encore de ton accueil ici à la CAPSO, la dernière fois que j'étais venu, c'était pour la présidence à l'époque de l'institution intercommunale des waterings, où nous avons lancé ici cette étude prospective sur les problématiques des désignations.

Bienvenue à tous ceux qui arrivent maintenant. Aujourd'hui, deux sujets pour ce conseil, d'abord le lancement des études stratégiques sur trois sujets essentiels : l'adaptation au changement climatique, la mobilité et la santé.

On l'avait évoqué la dernière fois, le but c'est de donner les grandes orientations du PMCO jusqu'à la fin du mandat et un peu la colonne vertébrale de nos réflexions.

Ensuite, deuxième sujet : la présentation de notre rapport d'orientation budgétaire 2023.

Je souhaite aussi évoquer la bonne nouvelle que nous avons eue, il y a quelques jours du président général d'EDF, Jean-Bernard Lévy, concernant le portage par le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale de la préparation de l'implantation d'une paire d'EPR à Gravelines, pour moi il s'agit d'un dossier qui touche l'ensemble de la Côte d'Opale, il y aura besoin à mon avis de mobiliser l'ensemble de la Côte d'Opale sur la construction de ces deux EPR et je pense que c'est important que le PMCO puisse justement faire la coordination à l'échelle de tout le territoire. Ce n'est pas qu'un projet dunkerquois, c'est aussi un projet de l'ensemble de la Côte d'Opale et je pense que chacune des intercommunalités, chacune des communes pourra en bénéficier.

Durant ce même conseil on évoque aussi l'arrivée du GALPA, je ne veux pas refaire l'acronyme, sur la pêche du Calais au Dunkerquois, encore une excellente nouvelle pour notre territoire qui met les acteurs de la mer au cœur de nos préoccupations.

➤ **Installation du Comité Syndical :**

Avant de commencer, les différents points de l'ordre du jour, nous devons procéder d'abord à l'installation de deux conseillers suite aux démissions de monsieur Philippe FAIT et de monsieur Jean-Claude ALLEXANDRE de la CA2BM, monsieur Philippe FAIT a présenté sa démission de la CA2BM, tandis que monsieur Jean-Claude ALLEXANDRE a démissionné de ses fonctions de délégués au PMCO.

Le 6 octobre dernier la CA2BM a procédé à la désignation de deux nouveaux délégués qui sont, monsieur Franck TINDILLER, bienvenue au PMCO, et monsieur Jean-Claude DESCHARLES, bienvenue au Pôle Métropolitain de la

Côte d'Opale, on est ravi de vous accueillir et vous voici installés, ravi de vous voir arriver dans la famille du Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale.

➤ **Approbation du P.V. de séance du Comité syndical du 25 mai 2022**

Sur les points de l'ordre du jour, il y avait bien entendu le procès-verbal de la séance du comité syndical du 25 mai 2022.

Est-ce qu'il y a des commentaires ? Tout le monde est pour ?

Je vous en remercie.

Je viens d'abord à la décision modificative n°1 et je vais passer donc la parole à Francis BOUCLET.

Je te cède la parole.”

Mr Francis BOUCLET :

Décision modificative budgétaire n°1 et délibération sur la reprise de subventions transférables

“C'est juste un travail d'écriture, on a reçu des subventions à hauteur de 40 000 € dans le cadre du réensablement massif de la plage de Wissant en 2018, ça n'a pas été amorti, il convient donc de le faire pour les exercices précédents et pour l'exercice 2022, une hausse de recettes à l'article 777 pour 8 000 € et une hausse de virement de la section d'investissement pour 8 000 € également et en investissement, une hausse de 24 000 € en recettes à l'article 1068 des augmentations 16 000 € aux articles 13912 et 139151 ainsi qu'une hausse de virement de la section de fonctionnement pour 8 000 €.

C'est une décision que nous prenons en général régulièrement pour régulariser ce genre d'aide financière qu'on appelle subvention.”

Monsieur le Président :

“Y a-t-il des remarques sur cette problématique ?

Tout le monde est pour ?

Je vous en remercie,

Francis, tu peux faire la suite.”

Mr Francis BOUCLET :

Débat d'orientations budgétaires 2023

“Sur le Débat d'Orientation Budgétaire, le budget de fonctionnement devrait s'équilibrer aux alentours de 2,2 millions d'euros en 2023, ce niveau est susceptible d'évoluer jusqu'au vote du BP, car nous devons intégrer les résultats 2022 et à ce jour nous ne pouvons pas projeter un résultat probable de 700 à 800 000 € d'excédent dont 600 000 € en fonctionnement.

La mission première du Pôle est d'être moteur dans l'ingénierie territoriale, ce qui explique le renforcement des services dans l'énergie, les coordinations intercommunales et l'Inter Scot. L'objectif est de travailler collectivement pour et avec les intercos.

Trois études stratégiques majeures pour un montant prévisionnel de 100 000 € chacune seront portées en 2023, sur l'adaptation au changement climatique, sur la mobilité, sur la santé. Les études seront menées par co-construction avec les EPCI selon les priorités définies par les élus du PMCO. Les services du Pôle ont pour fonction de coordonner, cadrer les réalisations, mais en aucun cas le PMCO n'est un acteur opérationnel.

La section d'investissement devrait évoluer compte tenu des opérations d'ordre budgétaire, amortissement d'études sans réalisation, qui engendre des recettes dans cette section. Il est nécessaire d'équilibrer la section par des dépenses.

Par ailleurs, les dépenses sont envisagées pour l'informatisation des services ainsi que pour l'acquisition de mobilier.

Au niveau du fonctionnement, certains postes sont renforcés pour prendre en compte les nouvelles missions, telles que le GALPA, la direction économique durable, la coordination inter SCoT et agences d'urbanisme. Tandis que d'autres disparaissent, le PAPI et le SAGE.

Les charges de personnel ne devraient pas excéder 23 % des dépenses réelles de fonctionnement tandis que les frais de gestion n'excéderont pas 5 %, les principaux postes de dépenses 2023 sont les études du service de défense contre la mer pour 707 750 €, les allocations de recherche doctorants pour 300 000 € et les trois études stratégiques : adaptation changement climatique, mobilité et santé pour 100 000 € chacune.

Le financement du PMCO s'effectue par la contribution fixe de 0,30 € par habitant pour chaque EPCI, pour les frais de fonctionnement de la structure, complétés par une contribution de 75 000 € par le Département du Pas-de-Calais et 50 000 € par le Département du Nord.

Cette contribution est identique aux exercices précédents.

Une contribution complémentaire de 0,37€ par habitant permet de financer les allocations doctorants. Cela engendre 285 000 € de recettes et permet d'équilibrer les dépenses dans ce domaine, il n'y a pas d'évolution par rapport à 2022.

De même, la mission Jeux olympiques 2024 est exclusivement financée par les excédents des années précédentes avec une estimation de l'ordre de 200 000 € pour l'ensemble de la mission.

Le GALPA sera financé lui par des fonds européens et régionaux, le montant prévisionnel de l'animation est de 40 000 €, nous évaluerons les recettes et dépenses qui s'équilibrent parfaitement en cours d'année en fonction des projets qui émergeront.

Le service de défense contre la mer est financé par les EPCI et les partenaires pour environ 30 %. Une délibération sera portée lors du BP 2023 indiquant le montant prévisionnel des dépenses, les frais de fonctionnement, les études ainsi que les produits attendus par les quatre EPCI concernés.

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce ROB ?”

Monsieur le Président :

“Y a-t-il des questions ? Des remarques ? non ?

Je vous remercie.

Délibérations :

1) Délibération cadre, mise en œuvre de la feuille de route 2022-2026 :

“Point suivant et les délibérations notamment.

La première, plutôt une délibération cadre avant qu'on rentre dans le détail par la suite.

Vous le savez maintenant, on a eu l'occasion de le répéter au début de ce mandat, le PMCO fêtera ses 50 ans en 2023.

En 2020, un appel à contribution a permis de dégager 4 priorités pour le PMCO, à savoir

- 1) Les grands enjeux stratégiques et c'est d'élaborer ensemble et d'identifier les enjeux transversaux à nos différentes intercommunalités pour accompagner justement les intercommunalités dans un certain nombre de problématiques.
- 2) Renforcer le dialogue avec les territoires voisins, le contact a été pris à la fois avec la Somme et à la fois avec la Métropole Européenne de Lille pour pouvoir justement avoir des séances de notre Pôle Métropolitain dédiées au dialogue avec ses territoires voisins, je crois d'ailleurs que la prochaine séance du Pôle Métropolitain ou la suivante est prévue une rencontre avec la Métropole Européenne de Lille, son président, et un certain nombre de vice-présidents pour aborder les sujets que nous avons en commun.

- 3) Proposer des collaborations à la carte en fonction des besoins sur différents sujets, alors évidemment ça peut être la défense contre la mer, pour lequel Saint-Omer se voit un peu moins concerné que les autres, d'où les propositions, mais quoi que, tu sais dans un siècle ou deux, enfin porter des positions communes, comme nous l'avons fait par exemple vis-à-vis de la mobilité et des transports collectifs avec la position que nous avons portée, tous les présidents d'Intercommunalité, sur notre tribune que nous avons fait en direction évidemment de la SNCF.

La feuille de route permet d'acter ces priorités, de définir notre trajectoire sur les études stratégiques. On avait eu l'occasion d'identifier trois thèmes dans nos échanges notamment au niveau de la conférence des présidents.

La question de l'adaptation au changement climatique parce que finalement nous sommes tous concernés de la même manière et l'idée d'avoir un point à l'échelle de la Côte d'Opale sur ce qu'on peut attendre en termes de changement climatique et la façon dont on peut s'y adapter collectivement est une question transverse et qui peut aider chacune de nos intercommunalités. On pourra d'ailleurs s'appuyer sur l'étude qui a été lancée par l'institution intercommunale des Wateringues, qui pour une partie du territoire du Pôle Métropolitain aussi anticipé une étude sur l'impact du changement climatique, mais le but sera d'essayer d'aborder la question pour l'ensemble de notre territoire de la Côte d'Opale et faire des préconisations d'adaptation.

Deuxième sujet, la mobilité, c'était l'occasion de notre tribune collective notamment la question de la dépendance à la voiture qu'on a sur notre Côte d'Opale. Quand on regarde le bilan du domicile-travail en voiture, la voiture est ultra dominante sur notre territoire et la question c'est comment arriverons-nous à nous adapter dans les années qui viennent.

Et enfin la question de la santé, alors évidemment particulièrement, la question de la démographie médicale, on avait déjà fait une étude là-dessus au cours du mandat précédent et c'est un thème qui doit continuer à nous préoccuper et c'est un thème qui va toucher là aussi de manière très transversale l'ensemble de nos territoires. Donc, sur ces trois sujets, le but du jeu c'est que le PMCO puisse apporter sous forme d'étude, des réflexions, partager des informations entre toutes les intercommunalités, le but du jeu aussi, c'est de pouvoir renforcer l'équipe du PMCO, notamment une nouvelle direction qui pourrait être chargée de la planification de l'aménagement du territoire, à la fois pour accompagner les études, accompagner aussi les enjeux nouveaux, on parlait tout à l'heure du GALPA, on parlait des enjeux liés aux nouvelles énergies, toutes ces questions devront avoir besoin d'un suivi donc le but du jeu, c'est de pouvoir avoir quelqu'un dans l'ingénierie du PMCO pour suivre tous ces nouveaux sujets.

Et on poursuivra bien entendu nos missions, défense contre la mer, urbanisme avec la mise en place de la mission de coordination inter Scot en lien avec les agences d'urbanisme, la question de l'enseignement supérieur, Daniel n'est pas là aujourd'hui, mais tout le travail qu'on continue à avoir en lien avec l'Université du littoral Côte d'Opale, notamment le travail qu'on fait aussi en direction des doctorants.

Le Pôle deviendra donc la structure porteuse du GALPA, que j'évoquais tout à l'heure, et si le SAGE et le PAPI du Delta de l'AA ne sont plus animés par le PMCO, une réflexion est en cours sur l'opportunité de s'emparer d'une coordination inter-SAGE et de répondre davantage à la problématique de la géographie de notre Pôle qui est beaucoup plus large évidemment que le Delta de l'Aa.

Voilà pour cette délibération 4, vous avez reçu le projet de feuille de route.

Est-ce qu'il y a des réactions ? Pas de réaction ? Est-ce que je peux considérer qu'elle est adoptée ainsi de manière à ce qu'on puisse rentrer dans le vif du sujet sur chacune des études ?

Très bien, je vous en remercie.

Et donc lancement d'une AMO sur le changement climatique, je passe la parole à Christian LEROY pour la première étude stratégique sur laquelle nous voulons réfléchir."

Mr Christian LEROY :

2) Lancement AMO sur le changement climatique :

"Merci monsieur le Président ! Effectivement, je crois que le changement climatique n'est plus devant nous, mais nous sommes dedans et l'été qu'on vient de traverser avec les mégas feux, avec les tempêtes, etc... ne fait

que renforcer un petit peu cette situation et ce constat, donc l'ambition effectivement comme vous l'avez évoqué du PMCO, c'est de mettre en œuvre une étude stratégique sur l'adaptation à ces changements climatiques avec deux maîtres mots que sont l'atténuation et l'adaptation, je crois que c'est vraiment ce qui est essentiel face à cette situation complexe, peut-être le changement climatique, c'est un sujet extrêmement complexe, une démarche qui pourrait par exemple se traduire par la compensation et la séquestration d'émissions carbone.

Si vous avez suivi l'actualité récente du territoire, à la fois du Lumbrois et du Dunkerquois, on est sur ces schémas déjà de séquestration carbone, le projet s'associerait à un certain nombre d'organismes qui sont déjà acteurs de ces études sur le changement climatique, je pense évidemment aux agences d'urbanisme, aux Universités, au CERDD qui est aussi un acteur important, le Parlement de la Mer, l'Atmo, l'ADEME, l'Agence de l'Eau, l'ANAH, la Région et l'Institution des Wateringues qui joue aussi un rôle important sur le domaine de l'eau.

L'objectif dans un premier temps, on a déjà fait un certain nombre de réunions au sein de cette commission Environnement sur justement cette problématique du changement climatique, on en a fait une en particulier à Audruicq qui a été particulièrement intéressante sur la problématique de l'eau, pour Thierry qui était intervenu aussi dans ce cadre-là et donc l'idée, c'est de toujours travailler sur ce "benchmark" pour faire un peu l'état des lieux de ce qui existe sur les territoires et puis soyons fous, pourquoi ne pas créer un GIEC à l'échelle du PMCO, je pense que ça peut être intéressant effectivement d'avoir cette structure finalement avec tous les acteurs que j'ai évoqués, l'université, etc..., on pourrait avoir un organisme de réflexion, je ne sais pas si le terme GIEC est le bon terme, mais en tout cas un organisme qui permettrait d'avoir des experts qui travaillent sur cette thématique du changement climatique avec toutes les données qu'on doit concentrer dans le cadre de ce travail, de ces réflexions.

L'objectif du PMCO ce n'est pas de faire à la place de..., c'est bien d'essayer d'avoir une synthèse de ce qui existe déjà sur les territoires en matière d'études, face au changement climatique et la capacité des territoires à s'adapter, je pense en particulier aux PCAET, par exemple, qui sont effectivement des documents de base qui permettent justement de tracer un petit peu la voir des territoires dans ce domaine, mais l'ambition, c'est plutôt de voir là où il pourrait y avoir un trou dans la raquette comme on dit, c'est-à-dire c'est de voir là où il peut y avoir des améliorations à faire sur ces réponses qu'on peut apporter à cette problématique du changement climatique. Donc il y a plusieurs thématiques qui sont interdépendantes, à savoir l'eau, le sol, l'air, l'urbanisme, l'énergie, la mobilité, les écosystèmes, tout cela, ce sont des facteurs qui contribuent au changement climatique, on peut y ajouter évidemment l'agriculture, avec cette notion de transition vers l'agroécologie dont on entend souvent parler, qui se met en œuvre de façon assez ponctuelle, mais qui sans doute peut prendre un peu plus d'importance, mais aussi notre dossier important évidemment c'est la résilience des activités économiques et des infrastructures aux évolutions du climat et puis les solutions d'adaptation qui seront fondées sur la nature ou encore la ville désimperméabilisée ou la ville éponge qui peut se mettre en œuvre au travers de ces différentes actions.

Pour mener en fait ces réflexions, il vous est proposé dans un premier temps de désigner une assistance à maîtrise d'ouvrage, qui va pouvoir faire la synthèse de tout ce qui existe sur le territoire, essayer d'élaborer un cahier des charges pour justement ensuite désigner les différentes structures qui pourront faire des études sur des points spécifiques, qui seront ciblés par le groupe de travail qui sera mis en place dans ce cadre-là avec un budget global d'étude de 100 000 € qui serait fléché sur l'exercice 2023 donc AMO plus d'autres études dans une enveloppe globale de 100 000 €.

Je ne sais pas si vous avez des questions particulières sur ce sujet ?”

Monsieur le Président :

“Est-ce qu'il y a des remarques ? des questions ? pas de remarque, pas de question, c'est sûr ?

C'est un sujet important pour nous et qui doit nous permettre effectivement au niveau de chacune des intercommunalités de pouvoir être accompagné, être aidé pour pouvoir repérer les actions à mettre en place dans chacune des intercommunalités pour nous adapter à cette réalité.

Qui est contre ? qui s'abstient ? tout le monde est pour ?

Je vous en remercie.

Deuxième étude stratégique, celle sur la santé, je passe la parole à Claude PRUDHOMME”.

Mr Claude PRUDHOMME :

3) Etude stratégique sur la santé

“Merci monsieur le président, comme vous le savez, la santé est une problématique majeure dont notre territoire doit s'emparer. La pénurie croissante d'offre de soin incite les collectivités à la concurrence au risque de réduire la présence médicale sur d'autres territoires.

Il est proposé de confier une étude stratégique via une convention avec les agences d'urbanismes de Dunkerque, Boulogne sur Mer et Saint-Omer sur ce sujet.

L'un des axes majeurs dans la réflexion est d'analyser les mobilités médicales entre les territoires. En effet, on assiste, selon les parcours de santé et les pathologies, à des saturations dans des secteurs et une faiblesse dans d'autres. Cela nous oblige à envisager une mobilité médicale et à analyser la circulation des patients et surtout des accompagnants.

Ce premier travail consistera dans un benchmark sur l'attractivité médicale au sein du PMCO comparativement aux autres territoires en France et aux pays limitrophes en appuyant les forces et les faiblesses dans chaque domaine et spécialité.

En plus de cet état des lieux, l'étude stratégique sur la santé propose un plan d'action et d'accompagnement en s'appuyant par exemple sur des initiatives existantes comme l'observatoire local de santé (OLS). Il existe d'autres structures qui peuvent apporter leur expertise et qui seront sollicitées.

De même, la sélection d'indicateurs de suivi des polluants de l'eau, de l'air et des sols permettra de dégager des priorités d'action en matière de qualité de vie. L'étude intégrera, entre autres, une analyse des zones territoriales pertinentes pour chaque OLS ainsi qu'une précision sur les modalités de financement, ses mécanismes et estimer les coûts à la charge des collectivités.

L'étude devra définir un mode opératoire afin de garantir une plus juste répartition de l'offre médicale ; de préciser les leviers à activer ; d'analyser les raisons des tensions hospitalières et comment répondre au besoin de mobilité, voire d'hébergement des accompagnants d'un patient hospitalisé.

Enfin, l'étude portera sur les leviers d'action des collectivités territoriales dont les réflexions sur l'urbanisme avec la réservation de locaux médicaux, le recours au salariat, la création de centres de santé, etc...

Le PMCO doit être force de proposition sur l'accompagnement des collectivités quant au soutien médical qu'elles peuvent apporter : financement, secrétariat..., à cet effet, l'étude intégrera une analyse des contraintes juridiques et réglementaires.

L'organisation de l'offre publique de soins repose sur le GHT Côte d'Opale et le GHT Dunkerquois–Audomarois. La question de la coordination des parcours de soins et de la complémentarité de l'offre devra être abordée, notamment pour les services d'urgence. Il s'agit vraisemblablement de l'un des enjeux prioritaires de cette étude.

Un autre axe de travail de l'étude pourrait être celui de l'urbanisme favorable à la santé. Les collectivités ont une responsabilité également en matière de santé via les choix en matière d'aménagement et d'urbanisme. Une acculturation sur cette thématique peut-être aussi une piste d'action pour le PMCO.

Le PMCO semble être l'échelle pertinente pour proposer une offre de soins territoriaux en s'appuyant sur les établissements de recours : CH de Boulogne et de Dunkerque et le CH de Calais pour la périnatalité. Il faut aussi se pencher sur l'organisation des structures de coopération qui semble imparfaitement cohérente.

Une priorisation des attendus de l'étude doit être définie, pour cela, à l'instar de l'étude sur le changement climatique, un groupe de travail spécifique se réunira et permettra d'orienter notre action et de constituer le cahier des charges à l'horizon du prochain CS.

La prévision budgétaire de cette action est de 100 000 € qui seront inscrits au prochain budget 2023. Les attendus de l'étude se décomposeront par un diagnostic territorial ; par une présentation des thématiques et axes de travail ; par des entretiens avec les élus sur leurs priorités d'actions ; par la synthèse du schéma global d'étude ; par l'écriture du cahier des charges du prestataire et par l'aide au choix de ce dernier ainsi que de son suivi tout le long de la mission."

Monsieur le Président :

"Merci Claude, est-ce qu'il y a des questions ? des remarques sur cette étude sur la santé qui sera confiée aux agences ?

Vas-y, je t'en prie Bruno"

Mr Bruno COUSEIN

"Merci Monsieur le président.

Je souhaite simplement attirer votre attention que, sur le fait que toutes les stratégies qu'on peut mettre en place sont toujours des stratégies fragiles, à savoir et j'illustre mon propos, sur le Montreuillois avec le CHAM où nous sommes dans un GHT avec nos voisins de la Somme et Abbeville, mais surtout avec Amiens, avec le CHU d'Amiens qui nous fournit une trentaine d'internes sur le CHAM et là ! appel téléphonique de panique de la directrice qui apprend la suppression des lignes qui permettent aux jeunes internes de faire l'aller-retour chez eux, donc vous imaginez bien que toute cette stratégie qui a été mise en place depuis des années par le territoire pour pouvoir avoir des médecins qui viennent du CHU, d'un seul coup se retrouve complètement compromise donc dans ce cadre-là, on a un rôle important à jouer aussi auprès de la SNCF, pour maintenir j'allais dire, des lignes SNCF qui soient compatibles avec l'activité non seulement touristique mais hospitalière."

Monsieur le Président :

"La question de la mobilité, on va l'aborder après mais vas-y, je t'en prie Natacha"

Me Natacha BOUCHART

"Oui moi je souhaitais intervenir par rapport à ça, c'est vrai que Grand Calais Terres et Mer ne participe pas à cette étude parce que de notre côté nous en avons fait une au niveau du territoire depuis 4 ans. On a mis en place des dispositifs pour accueillir les internes en relation avec l'hôpital de Calais et des primes financières pour les médecins qui s'installent à hauteur de 30 000 €. On élargit aujourd'hui aux spécialités, pour autant, on a toujours ce blocage sur les internes où on sait que le CHU a beaucoup de mal à libérer ses étudiants et internes sur l'ensemble de la façade donc si on peut avoir un lobbying un peu plus agressif quand même au niveau du CHU parce qu'il considère que l'internat c'est pour la MEL, puis les autres, tant pis pour eux. Donc je pense que peut-être il faudrait avoir une pression sympathique pour qu'ils puissent en termes de quota, nous en libérer quelques-uns sur l'ensemble de nos établissements."

Monsieur le Président :

“Tu as tout à fait raison et dans la rencontre qu'on a prévue PMCO - MEL au prochain comité syndical ou au suivant, l'un des thèmes sera justement la coopération hospitalière avec la coopération universitaire, je pense que c'est deux sujets majeurs et je pense qu'il faudra aussi interpeller la MEL là-dessus, en tout cas dans la coopération Côte d'Opale - Métropole Lilloise, aujourd'hui cette question de la santé en particulier la coopération hospitalière, elle est centrale.

Vas-y, je t'en prie Joël.”

Mr Joël DUQUENOY

“Simplement un mot pour confirmer ce qui vient d'être dit, nous, nous avons mis en place “le contrat local de santé” et dans ce contrat local de santé et un volet “accueil des internes” et nous travaillons avec l'hôpital bien sûr d'Helfaut et nous allons créer avec la ville de Saint-Omer, en partenariat, un système, un principe d'accueil pour faciliter l'accueil des internes en prenant peut-être en charge une partie des loyers.

C'est ce que nous faisons à Eperlecques ou Fauquembergues pour inciter les médecins à venir sur notre territoire.

Voilà ce que je voulais dire, mais tout cela demande beaucoup d'énergie et beaucoup de travail et aussi une compréhension et pour inciter les internes à venir sur notre territoire et nous organisons même aussi des réunions avec les internes de l'hôpital d'Helfaut pour leur faire découvrir le territoire, on les emmène en bus pour leur faire découvrir le territoire, notre patrimoine culturel, sportif, etc...

Monsieur le Président :

“Merci Joël !

D'autres réflexions, remarques ?

Est-ce que quelqu'un est contre ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ?

Je vous remercie.

On aura l'occasion de revenir évidemment sur ce thème de la santé puisque je pense que l'ensemble des intercommunalités et même parfois des communes sont mobilisés, notamment sur la question de la démographie médicale et nous aurons de beaux enjeux en perspective.

Nicole, je te passe la parole sur la question de la mobilité, justement on évoquait la SNCF, je pense qu'on est tous remonté comme des pendules en ce moment, c'est le moins qu'on puisse dire.

Nicole, je te passe la parole.”

Me Nicole CHEVALIER

4) Etude stratégique sur la mobilité

“Merci président,

Il est à rappeler que la mobilité est rattachée à une problématique globale d'adaptation territoriale au changement climatique via les PCAET que nous avons sur nos territoires et c'est l'un des thèmes prioritaires définis dans l'AMO changement climatique qui sera détaillé dans cette étude que je vais vous présenter.

Aujourd'hui plusieurs études ont déjà vu le jour, c'est vrai, mais elles ne portaient que sur l'état des lieux et non sur des pistes d'action, alors il est indispensable aujourd'hui qu'en plus d'un diagnostic actualisé la nouvelle étude propose des objectifs qui, bien sûr resteront à prioriser.

A ce jour les agences d'urbanisme de Flandre Dunkerque, Saint-Omer et Boulogne sont mobilisés et depuis plusieurs années dans des réflexions sur la mobilité à l'échelle du PMCO, elles ont notamment travaillé de concert pour préparer le séminaire des élus du PMCO en mai 2022 et une présentation des enjeux de mobilité,

des défis et des opportunités a ainsi été réalisée et cette présentation constitue bien sûr un socle pour l'étude stratégique, et l'étude présente leur sera confiée par convention.

La première mission sera de réaliser un état des lieux exhaustif sur les déplacements existants entre les différents pôles du PMCO et ceux-ci en y spécifiant les moyens de locomotion qui vont du train jusqu'au vélo.

Ce diagnostic devra intégrer un recensement et une analyse du fonctionnement de l'ensemble des gares, des parkings relais, des points de transit et l'étude veillera à distinguer trois enjeux que seront, un, la mobilité étudiante, deux, la mobilité professionnelle et trois, le flux touristique.

Il peut être important d'obtenir un retour sur les expériences de transport à la demande et le maillage de bornes pour véhicules électriques.

C'est donc un large recensement des usages, des réseaux et aussi des infrastructures qui sont visées dans cette étude, mais cette étude devra également se pencher sur l'impact du télétravail sur la mobilité. En effet, depuis la crise sanitaire COVID, le télétravail a été renforcé et peu à peu s'est installé dans la pratique, il semble opportun d'en analyser les conséquences sur les pratiques de mobilité professionnelle.

L'étude stratégique intégrera dès sa rédaction une proposition d'objectifs et d'actions opérationnelles. Le PMCO n'a pas vocation à être un opérateur de ces questions, mais son rôle est d'être l'animateur entre les initiatives des autorités organisatrices de la mobilité que sont les EPCI et de procéder à l'ingénierie de différentes études.

Alors, en premier lieu par une approche juridique et réglementaire sur divers sujets, comme par exemple : quelles sont les possibilités d'achat d'un sillon Boulogne Calais Dunkerque ?

Par ailleurs, il faut profiter de cette ouverture à la concurrence pour interpellier bien en amont en vue d'une amélioration des moyens. On peut ainsi envisager une contribution commune pour la revoyure des grilles horaires des trains TER d'ici fin 2023.

En deuxième lieu, en interpellant les énergéticiens sur le maillage des bornes. Est-ce aux collectivités de prendre en charge l'installation et la maintenance de celles-ci ? Comment les énergéticiens peuvent envisager un retour sur investissement ?

Le développement des véhicules électriques ne peut se réaliser qu'à condition d'une meilleure distribution des bornes. Comment les collectivités, d'un point de vue mobilité et urbanisme, peuvent-elles agir ?

Voilà toutes ces questions qui peuvent être posées.

Enfin dernier lieu, comment réduire la part automobile ? Cela s'accompagne-t-il par une meilleure définition des parkings relais pour assurer une continuité de transport entre les territoires ? Comment y intégrer les interconnexions des transports de bus ? D'autres questions à se poser.

Alors, bien sûr ces orientations ne sont pas exhaustives et elles seront amendées par un travail dédié en commission où les élus préciseront leurs priorités. L'objectif est de trouver des actions concrètes qui répondent aux attentes du territoire.

La prévision budgétaire de cette action est de 100 000 € qui seront inscrits au prochain budget 2023. Les objectifs de l'étude se décomposeront par un diagnostic territorial ; par une présentation des thématiques et axes de travail ; par des entretiens avec les élus sur leurs priorités d'actions et par la synthèse du schéma global d'étude.

Voilà chers collègues, la présentation de l'étude stratégique sur la mobilité proposée par le PMCO.

Voilà président"

Monsieur le Président :

“Merci Nicole ! Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?
Vas-y je t'en prie Marie !”

Me Marie LERMYTTE :

“Excusez mon retard, mais j'arrive de Lille.
Est-ce qu'il ne va pas y avoir doublon avec Hauts de France Mobilités sur certains sujets.
Est-ce qu'on ne doit pas s'appuyer sur tout le travail qui a déjà été fait et à quel moment on va se marcher un peu sur les platebandes ?”

Me Nicole CHEVALIER

“Il y aura forcément connexion avec les bureaux d'études”

Me Marie LERMYTTE :

“Oui, parce qu'il y a déjà beaucoup de travaux qui ont été fait, qui certes ne nous satisfont pas pour la plupart, parce que, quand on parle des bassins de mobilité, on n'est pas tout à fait raccord, mais il y a quand même beaucoup de travaux qui ont déjà été engagés.”

Monsieur le Président :

“Il y a des travaux qui ont été engagés, je trouve quand même leurs dimensions opérationnelles assez défaillantes finalement, ça ne donne pas les clés de ce qu'il faut faire, en tout cas, je ne vois pas beaucoup de choses entre les différentes intercommunalités. Si on prend l'exemple du Dunkerquois, aujourd'hui le travail entre la communauté urbaine et la CCHF qui pourtant représente des enjeux considérables en termes de mobilité, c'est vrai que Hauts de France Mobilités ne donne pas forcément de clés sur ces questions-là, je pense que ce serait intéressant de pouvoir avancer aussi sur la dimension un peu opérationnelle et ce qui peut être mis en place.”

Me Marie LERMYTTE :

“Néanmoins, il y a déjà des études qui ont été faites et on parlait de s'entretenir avec les élus et les questionner et il y a déjà eu des questionnements d'élus.
Donc voilà parce qu'après plus personne va comprendre qui fait quoi et pourquoi on recommence et pourquoi on met l'argent dans des études alors qu'elles ont déjà été faites.”

Monsieur le Président :

“Il y en a eu aussi pour les élaborations pour nos différents SCoT, il y a eu des études qu'il faudra reprendre effectivement qui ont été mises en place.
Merci Joël.”

Mr Joël DUQUENOY

“Simplement un mot pour dire que nous travaillons aussi ce sujet, parce que nous sommes territoire intermédiaire. Vous voyez le pays de Saint-Omer, c'est à la fois sur le PMCO et à la fois sur Lille. Donc nous avons une étude mobilité en cours plus ou moins avec la CABBALR, etc... pour renforcer justement l'attractivité de notre territoire, mais en regardant aussi sur Lille, parce que je parle aussi avec Christian Leroy qui fait partie aussi de cette réflexion, parce que nous avons beaucoup de gens qui partent de la gare de Saint-Omer pour se rendre sur Lille, nous avons d'ailleurs rencontré Franck D'Hersin à ce sujet pour lui faire part de nos difficultés que nous rencontrons, que chacun connaît, mais aussi pour essayer de réduire la cadence simplement en aller-retour de 40 ou 42 minutes au lieu de 47-48 minutes, mais c'est très compliqué, mais c'est l'objectif que nous nous sommes donné, si cela était possible bien évidemment.”

Mr Christian LEROY

“Oui simplement dire que la proposition qui est faite aujourd'hui est assez complémentaire, justement de ce que tu viens d'évoquer Joël par rapport à ce réseau de bornes de recharge, par rapport à la mobilité domicile-travail, je pense qu'en fait le tout, c'est comme vous l'évoquez madame, c'est de vraiment réunir l'ensemble des éléments qui sont sur la table aujourd'hui. Il y a effectivement beaucoup de matière, mais pas forcément à l'échelon local, je pense que l'avantage de cette réflexion qui est menée c'est de travailler à l'échelle du PMCO et répondre finalement à des problématiques qui sont plus locales.”

Me Nicole CHEVALIER

“Il est évident que l'étude va prendre en compte ces questionnements. Il y en a eu quelques-uns qui ont été posés, mais évidemment tous les questionnements n'ont pas été posés et je pense que c'est important de faire remonter ce dysfonctionnement.”

Monsieur le Président :

“Ce sont les premiers éléments plus le domicile-travail, c'est les principaux éléments de flux et d'ailleurs aujourd'hui, ce sont les plus dépendants de la voiture d'ailleurs, et ça s'aggrave, c'est pour ça que je disais qu'on était remonté comme des pendules, c'est qu'en fait chaque jour qui passe, la voiture gagne des parts de marché, parce que le trafic ferroviaire décroît en service, donc à chaque fois, Natacha a le bonheur de découvrir les dégradations sur Dunkerque-Calais chaque jour, déjà que c'était un niveau assez dramatique, mais ça se dégrade encore, donc voilà ! Ces questions-là vont être au centre, c'est-à-dire que si on a encore une dégradation du ferroviaire dans un territoire qui est déjà ultra dépendant de la voiture, on va où ? Et je pense que ce sont des questions qu'il faudra vraiment aborder.”

Me Nicole CHEVALIER :

“C'est d'ailleurs la raison pour laquelle dans l'étude il y aura l'étude de la location d'un sillon donc je répète ce que c'est qu'un sillon, c'est une location des rails sur un certain temps de la journée. Si le PMCO est en mesure de pouvoir le faire, mais c'est encore une question qui pourrait être posée et qui pourrait être résolue par une mesure telle que celle-là”.

Me Natacha BOUCHART :

“Juste, le sillon est une solution, mais cela coûte très cher, trop cher à mon avis au PMCO, mais pour autant, on sait aussi que sur le sillon pour utiliser l'Eurostar et le Tunnel, il en existe encore, qui perdure. Moi par rapport à la SNCF, la gare de Calais Fréthun, il faut bien comprendre qu'elle n'est pas exclusivement là pour desservir Calais, vu le nombre de personnes qui l'utilisent, elle rayonne en fait sur l'ensemble même de l'Audomarois, du Boulonnais, du Calaisis et que c'est pas juste la gare de Calais Fréthun et elle empêche même le Dunkerquois de pouvoir avoir une activité économique, déjà, puisque quand les chefs d'entreprise viennent, c'est mission impossible que de venir sur une seule journée. Pour ma part, je vais à Paris la semaine prochaine, j'ai un train à 6h30 ou à 12h30, voilà, rien entre deux, même par Arras ce n'est pas possible, donc on a un vrai problème structurel, en termes d'action. Il y a maintenant 10 ans, on avait fait une manifestation à la gare de Calais Fréthun, alors c'est vrai que c'est excessif, je suis toujours un peu dans l'excès mais malheureusement pour obtenir quelque chose, il faut aller parfois trop loin et très loin, sinon on ne nous écoute pas et quand on sait que la SNCF c'est quand même un Etat dans l'Etat et que même et aucun gouvernement quel qu'il soit n'a réussi à les dompter et bien, est-ce qu'on n'a pas intérêt à engager une grosse manifestation d'élus locaux de l'ensemble du littoral ? Est-ce qu'il faut un moment donné menacer, comme l'avait dit, je tiens encore me rappeler je cite Daniel PERCHERON, il y a 18 ans qui disait en séance plénière “si l'Eurostar ne passe plus à Calais, j'irai me coucher sur le rail” donc c'est un une vieille lanterne, c'est une vieille lune, pour autant on se demande vraiment jusqu'où on doit aller pour rétablir, sur l'ensemble de notre littoral, un cadencement méritant pour nos étudiants et l'activité travail et économique et touristique.”

Monsieur le Président :

“Tu as totalement raison, la gare de Calais Fréthun c’est la gare de la Côte d’Opale, de Dunkerque sur l’ensemble du PMCO, aujourd’hui effectivement, quand on veut aller à Londres, quel que soit l’endroit de la Côte d’Opale, c’était Calais Fréthun à la gare et aujourd’hui on nous renvoie vers Lille ce qui n’a absolument aucun sens. Pour conforter ton propos quand je vais à Paris maintenant une fois sur deux, je prends la voiture jusqu’à Lille, une fois sur deux, c’est quand même considérable, alors que Dunkerque était quand même à 1h30 de Paris avec plus de 12 trains, on a eu la chance d’avoir un ministre des transports qui était maire de Dunkerque et qui élimine un quart d’une situation particulièrement favorable, aujourd’hui on l’est plus et je pense que c’est le cas de l’ensemble de nos territoires de la Côte d’Opale. Aujourd’hui donc, on est arrivé à une dégradation des services non seulement à l’échelle de la région mais également vis-à-vis de Londres, vis-à-vis de Paris, un service qui aujourd’hui s’est fortement dégradé et tu as raison, je pense qu’à un moment donné, il faudra une réaction collective sur cette question. On peut déjà commencer par interpellier puisqu’on a un nouveau ministre Clément BEAUNE, qui est venu à Dunkerque, on pourra déjà commencer par l’interpeller pour voir quelle est la position de l’État sur cette question-là et on va voir en fonction de la réponse on pourra examiner ce qu’on pourrait faire, moi je partage ton avis qu’à un moment donné il va falloir bouger.

Est-ce qu’il y a d’autres réactions sur cette question de la mobilité qui est évidemment une question centrale surtout dans les enjeux qu’on évoquait tout à l’heure de l’adaptation au changement climatique ?

Qui est contre ? qui s’abstient ? tout le monde est pour.

Je vous en remercie.

5) Création direction énergie renouvelable et son directeur de projet :

J’en arrive au point cinq, il se trouve qu’avec le suivi des études et les nouvelles missions qu’on a évoqué tout à l’heure notamment le GALPA, la prise en charge du suivi d’une nouvelle énergie etc... et bien l’effectif actuel du PMCO ne permet pas de faire face au besoin de toutes ces nouvelles missions et donc je vous propose la création d’une direction spécifique et de recruter son directeur dans un domaine d’expertise assez vaste pour pouvoir couvrir tous ces enjeux que je viens d’évoquer.

Est ce qu’il y a des questions ? Est-ce qu’il y a des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

L’attribution du GALPA recrutement d’un animateur je passe la parole à Natacha.”

Me Natacha BOUCHART :

6) Attribution GALPA et recrutement d’un animateur :

“Simplement donc nous avons été retenus par le conseil régional Hauts-de-France pour porter le GALPA « Flandre Maritime » soutenu par la CUD, la CCRA et Grand Calais Terres et Mers.

L’élaboration de ce dossier a permis de construire un diagnostic territorial dans lequel ressort plusieurs éléments clé. Tout d’abord nous possédons un territoire industriel marqué par ses activités portuaires, avec le Grand Port Maritime de Dunkerque, qui est le troisième port de France pour le tonnage de marchandise ; avec le port de Calais qui se distingue par sa vocation de lien transmanche où près de 30 millions de passagers et 60 millions de tonnes de fret transitent chaque année.

De plus, nos territoires littoraux affichent une culture et un patrimoine maritimes spécifiques, qui sont de véritables atouts de développement touristique.

Si le secteur de la pêche professionnelle traditionnelle est fragilisé depuis plusieurs années par une diminution de la ressource halieutique, elle demeure essentielle à l’identité territoriale. A l’inverse, notre territoire démontre une longueur d’avance en pisciculture et affiche un fort potentiel en développement de la conchyliculture.

Enfin, notre territoire est engagé dans la transition climatique et la protection de l'environnement, avec des projets en développement des énergies renouvelables, des mises en place de démarches de récupération des déchets et de réduction du plastique, ou de stratégie climat-énergie, et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des citoyens et d'amélioration de la connaissance sur les écosystèmes marins et littoraux.

Le GALPA « Flandre Maritime » s'organisera à travers cinq axes principaux, qui permettront de replacer les acteurs de la mer au cœur des préoccupations et du développement du territoire ; de favoriser l'émergence de nouvelles opportunités de développement socio-économique et la coopération entre secteurs maritimes ; d'assurer la préservation et la gestion durable de l'environnement marin et littoral ; de mettre en place des actions de coopération renforçant la place du monde maritime au sein du territoire ; et de faire vivre ce GALPA.

Le budget prévisionnel jusqu'en 2027 est d'un maximum de 2,525 millions d'euros financés par 2 millions de fonds publics européens et Régionaux d'une part et 525 mille euros de fonds privés d'autre part. Le PMCO assure l'avance de trésorerie si nécessaire entre les acteurs publics et les acteurs privés.

Le PMCO procédera au recrutement d'un ou d'une chargée de mission pour l'animation de ce GALPA, dont le coût sera intégralement compensé par des financements européens et régionaux.

Voilà le sens de l'ouverture de ce poste dans le tableau des effectifs."

Monsieur le Président :

"Merci Natacha, c'est là qu'on voit l'intérêt du PMCO puisque là on a un GALPA Inter-intercommunal entre Dunkerque et Calais y compris la CCRA et donc évidemment le PMCO donc avec les financements qui sont spécifiques au GALPA permet de porter l'animateur qui va suivre ce GALPA.

y a-t-il des questions ? des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

Ludovic, tu as deux délibérations sur les Jeux olympiques 2024 qui se rapprochent à grands pas."

Mr Ludovic LOQUET :

7) Labellisation Terre de Jeux 2024 :

"Merci Monsieur le Président, effectivement, après le changement climatique, la santé, la mobilité, je vais essayer de ramener un petit peu de ciel bleu, en vous parlant de la labellisation Terre de Jeux.

Je pense que vous vous en rappelez tous, mais il y a de cela un an, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale s'était engagé dans cette démarche d'action en vue de faire participer les habitants du territoire et je pense que c'est quelque chose d'intéressant. Aujourd'hui Monsieur le président, le PMCO est composé de 11 intercommunalités et 2 Départements. On peut dire qu'il y a déjà quand même une bonne partie d'avancée puisque à la fin de l'année 2022 l'ensemble des EPCI et les 2 Départements auront délibéré pour s'engager dans la labellisation c'est donc déjà une première pierre très intéressante dans la démarche commune.

Alors, pour quoi faire ? Tout simplement parce que ça permet de valoriser les territoires qui souhaitent mettre un petit peu plus de sport dans leur quotidien et surtout dans celui de leurs habitants et s'engager aussi dans l'aventure des Jeux puisque 100 ans après 1924, nous aurons la possibilité d'accueillir ces JO sur Paris dans 2 ans maintenant et donc ça va aller bien vite en effet.

Alors, devenir "Terre de Jeux 2024", c'est bénéficier aussi d'une identité exclusive, d'avoir accès à certaines informations, à certains appels à projet donc pour l'ensemble des collectivités, c'est important également et d'obtenir le partage d'expérience avec une communauté engagée et de recevoir donc un coup de projecteur pour promouvoir nos actions et notre territoire et aussi surtout donner le plus grand nombre de chances à l'aventure des JOP.

Alors nous avons travaillé avec Sylvie HALLYNCK, qui est chargée de mission, recrutée pour l'occasion, nous avons déjà travaillé avec des référents identifiés par chaque intercommunalité sur ce premier comité de pilotage, Sylvie, on va l'appeler comme ça, pompeusement, ça s'est très bien passé. On sent qu'il y a quand même une première dynamique, que les gens semblent tout à fait intéressés et ce qui va être surtout à mon avis moteur c'est le travail continu puisqu'il y a la volonté marquée par le PMCO de pouvoir travailler conjointement, communément, quelques actions sur les différents territoires.

La labellisation, elle ne mobilise pas de moyens financiers donc là pour le coup ça n'engage pas grand-chose mais en tout cas, ça engage une dynamique collective et c'est tout à fait l'essentiel. Le PMCO dans sa volonté d'identification a l'ambition d'être un territoire pleinement couvert par ce label et je le disais, nous y arrivons, et d'accompagner les collectivités dans cette démarche JOP 2024 c'était aussi une des conditions posées pour que l'ensemble des collectivités puissent potentiellement si elles le souhaitent dans le principe de la libre administration, eh bien abonder dans ce que le PMCO ferait et c'est pourquoi on se propose avec donc Sylvie, chargé de mission, d'accompagner aussi les collectivités si elle le souhaitait puisque si vous savez tous et en matière de sport mais comme partout ailleurs dans beaucoup de politiques publiques ; seul on va vite, mais ensemble on va beaucoup plus loin.

Voilà Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette labellisation et en tout cas celle qui est la nôtre au titre du PMCO."

Monsieur le Président :

"Merci !

Est-ce qu'il y a des remarques ? des questions ? de votes contre ? des abstentions ?

Tu fais tout de suite la deuxième délibération."

Mr Ludovic LOQUET

8) Mandat spécial déplacement d'élus :

"Oui, la deuxième, parce que c'est un petit peu la résonance de la première.

Il y a un forum Terre de Jeux sur Montpellier le 13 décembre prochain et ça va évoquer notamment la question de la billetterie puisque cette question-là, elle n'est pas aussi simple que ça.

Ceux qui sont aux Centres de préparation des Jeux, ceux qui sont directement organisateurs et ceux qui comme nous sont dans le 3e volet vont bénéficier successivement de la capacité à pouvoir, sensibiliser les différents acteurs pour obtenir des billets. On va voir quelques petites précisions à ce forum sur Montpellier et c'est la raison pour laquelle, on proposait ce mandat spécial de déplacement et je propose d'y aller avec Monsieur Christian Leroy, qui est en charge du développement durable et je le disais, c'est bien le 13 décembre à Montpellier, c'est pour justifier des frais de déplacement et d'hébergement.

Voilà Monsieur le président."

Monsieur le Président :

"Pas de vote contre ? Très bien !

Juste sur les JO, je rappelle pour tout le monde que l'objectif du Pôle Métropolitain est d'abord privilégié la participation des habitants à ce jeu.

On évoque souvent avec Ludovic, nos concitoyens ont parfois le sentiment que ces grands événements ne sont pas pour eux, ne leur sont pas dédiés et qu'ils sont forcément condamnés à le regarder à la télévision de très loin.

L'idée, c'est de faire vivre l'esprit olympique pour tout habitant de la Côte d'Opale et ce qu'on a vraiment voulu mettre en place est d'essayer d'obtenir comme tu l'as dit des billets, des entrées, de manière à pouvoir faire participer tout à chacun, parce qu'il y aura aussi du tirage au sort et la possibilité bienveillante, on donne la possibilité

aussi aux intercommunalités, de compléter pour éventuellement amener d'autres habitants de la Côte d'Opale. Assez jeux et en échange, les habitants doivent raconter leur aventure avec des médias de manière à ce que le lendemain, il puisse raconter l'esprit olympique, la façon dont ils l'ont vécu de manière à donner le sentiment à tous les habitants de la Côte d'Opale, mais qu'ils peuvent aussi accéder à l'aventure olympique, à l'esprit olympique et ça vraiment, je pense que c'est important.

Le deuxième point que je commence à voir pointé, notamment au niveau gouvernemental, c'est un élément dont on n'a pas encore parlé Ludovic, c'est le sentiment qu'il y a une volonté au niveau national de faire des JO 2024, une sorte d'élan vers la pratique sportive. J'ai l'impression que ça commence à se structurer, ça peut peut-être être intéressant, je le dis en aparté, mais ça vaut le coup, ça peut peut-être être intéressant de faire à l'échelle de la Côte d'Opale une sorte d'observatoire de la pratique sportive, parce que je pense que chaque commune doit pouvoir avoir des éléments où chaque intercommunalité, mais une sorte d'observatoire, de la pratique sportive pour essayer de mesurer quel sera l'effet JO sur la pratique sportive sur nos territoires. C'est-à-dire en clair, est-ce que les jeux olympiques vont amener plus de gens dans les clubs sportifs ? ou à pratiquer le sport ?

L'idée qu'on puisse avoir à une échelle plus large en lien avec les intercommunalités, voir les communes, qu'on puisse avoir une sorte d'observatoire de la pratique sportive à l'échelle de notre grand territoire, ça peut peut-être être intéressant et de mesurer justement cet effet. Je le dis, c'est un point nouveau, mais je le mets à ta sagacité, à ta réflexion, parce que je sais que tu es investi. C'est en quoi finalement les jeux olympiques peuvent permettre de renforcer la pratique sportive sur le territoire et évidemment avec un lien avec la santé notamment, mais je pense que ça peut être une question qu'on peut essayer de se poser à un moment. Est-ce qu'il y aura un effet JO, très souvent on le dit notamment pour les sports qui ont obtenu des médailles, il y a un effet JO, on l'a vu sur l'haltérophilie, on a vu sur l'escrime, voilà et d'ailleurs on l'a vu à la natation aussi un moment donné mais je pense que ça peut être intéressant de le mesurer de manière un peu plus large, je ne sais pas comment on pourrait faire, mais en tout cas je te livre ça à ta réflexion."

Mr Ludovic LOQUET :

"Alors effectivement, je pense qu'il y a deux choses à travers cette présentation, cette remarque, c'est ce qui se fait donc a priori et ce qui se fera aussi à posteriori parce que 2024 n'est pas un aboutissement, il y aura effectivement l'après. Sur les investissements qui peuvent être fait dans les différents centres de préparation des jeux notamment, ils ne sont pas faits que pour la période des JO mais c'est aussi fait pour les générations à venir donc la notion d'héritage est quelque chose de tout à fait importante. Evidemment, je pense que nous devons regarder mais certaines collectivités, je veux dire, je suis vice-président du département en charge des sports aujourd'hui, on travaille avec la maison des sports et le comité départemental Olympique et sportif, il y a déjà des éléments donc on peut aisément se rapprocher aussi du département du Nord pour savoir si nous avons tous ce travail, pour regarder si nous avons des objectifs, mais ça nous, nous les avons, de sport encadré c'est-à-dire en direction des différentes associations sportives donc des clubs sportifs, des comités départementaux et évidemment des fédérations mais c'est intéressant de regarder à l'échelle de notre PMCO comment les choses peuvent se décliner pour voir comment dans le temps aussi elles vont se mettre en perspective.

Me Brigitte PASSEBOSC :

"Ce qui est essentiel aussi pour amener à des pratiques pérennes, c'est aussi de travailler sur le sport scolaire, et ça je pense que c'est la clé pour les 10 ou 15 ans à venir, c'est à travers le sport scolaire qu'on est en train d'essayer de casser plus ou moins dans certains secteurs, je prends l'exemple des lycées, on est en train d'abandonner les cours du samedi, on va mettre des cours le mercredi après-midi donc plus de sport scolaire et c'est les tremplins qui amènent les jeunes à la pratique sportive en club. Donc je pense qu'il faut être vigilant et peut-être nous on peut être aussi travailler là-dessus pour amener des jeunes justement vers les Jeux olympiques en dehors de leur famille parce que pour aller aux Jeux olympiques faudra aussi voir la mobilité, comment on va

les amener ? C'est pas évident de prendre sa voiture pour aller à Paris, prendre le train mais comment est-ce que parce que des fois on peut très bien aller sur la journée partir le matin assister à 2-3 compétitions, rentrer le soir, je pense qu'il faut travailler là-dessus, mais le Département s'y attache aussi avec la commission éducation, je pense que c'est essentiel et nous on peut prendre ce rôle-là sans difficulté."

Monsieur le Président :

"Je pense que ce sera sur la journée, les déplacements.

Dis-moi pendant qu'on y est, pour que nos élus bloquent leur agenda, est-ce qu'on prévoit avec chaque délégation d'habitants, la présence d'un élu du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale comme accompagnateur, systématique et que chacun d'entre vous puisse accompagner une délégation d'habitants ?"

Mr Ludovic LOQUET :

"Cette question-là n'est pas purgée, mais effectivement, je pense il sera intéressant de montrer l'implication du PMCO jusqu'au bout de la démarche, donc ça me paraît être quelque chose qu'il faut envisager dès à présent, sous quelle forme, tout ça c'est à définir et puis on nous a déjà aussi sollicité la SNCF, "notre chère SNCF"

Monsieur le Président :

" Tu as raison de dire " chère "

Mr Ludovic LOQUET :

Je pense que nous aurons effectivement toute une réflexion à avoir sur l'accompagnement au sens large, par quels moyens et avec qui ? Donc voilà, alors peut-être faudra-t-il travailler ça quand en février 2023 nous aurons des éléments complémentaires sur la capacité à pouvoir avoir certains billets et l'accès à la billetterie, on en saura un petit peu plus début 2023, mais il faut déjà se positionner à partir dans 3 semaines, puisqu'il faut s'inscrire à compter du 1er décembre 2022. Je pense qu'il faut que nous soyons acteurs aussi de ce projet d'accompagnement dont nous parlons maintenant depuis quasiment une petite année."

Monsieur le Président :

"Merci !

Natacha, tu veux dire quelque chose ?

Me Natacha BOUCHART :

"C'est pour alléger le débat, juste revenir sur la SNCF par rapport aux JO, pour rappeler en fait, il y a 20 ans on mettait 2h30 pour aller à Paris, il y a 15 ans, on mettait 1h20, aujourd'hui on remet 2h30, mais on n'a plus de train, alors moi, j'ai le dragon, il porte 49 personnes mais il est très lent."

Mr Ludovic LOQUET

'Bon !! Natacha on va y réfléchir"

Monsieur le Président :

" On pourrait faire une opération tous en dragon au JO."

Mr Ludovic LOQUET

"Si Christian doit partir pour aller à Montpellier ce soir, il peut y aller en dragon dès ce Week end"

Monsieur le Président :

"En tout cas ce serait quand même incroyable qu'on ne puisse pas aller en train, il y aurait quand même un truc un peu délirant, qu'on soit obligé d'affréter des bus pour le faire."

Mr Ludovic LOQUET

“Alors le premier retour de la SNCF, qu'on a sollicité, il est loin d'être négatif, puisque on nous a identifié quelqu'un avec qu'il faudra discuter, mais c'est pareil, ça dépendra des conditions, parce que comme tu le dis Patrice, il faudra y aller sur la journée, donc s'il faut partir à 6h le matin, arriver à 11h là-bas et repartir à 14h pour pouvoir être rentré le soir, on ne pourra rien faire. En tout cas il y a encore un peu de travail sur ce sujet qui est très intéressant.”

Monsieur le Président :

“En tout cas je continue de penser que cette idée d'emmener des habitants, des quidams, dans ces JO, en échange, qu'ils racontent leur expérience olympique et le partagent avec leurs mots, je continue de penser que c'est vraiment une façon de démocratiser les Jeux et de les rendre accessibles à tous. Moi en tout cas, c'est en tant qu' élu, ça me plaît, c'est l'esprit dans lequel je travaille vraiment, moi ça me va très bien, en tout cas je me félicite de ça et merci Ludovic de le porter au quotidien, parce que je sais que tu es très motivé.”

Mr Ludovic LOQUET

“Pas de souci, effectivement, c'est déjà vraiment ce qui a été martelé lors de premier comité de pilotage, je veux dire le retour d'expérience, ça c'est quelque chose qui est tout à fait essentiel et puis la communication en amont, Patrice, on en a déjà parlé avec Laurent, je pense que là aussi, il faudra que nous soyons suffisamment incisifs, je veux dire comme ça forts, percutants, de façon à ce qu'on puisse aussi marteler le fait que le PMCO a cette démarche à côté de l'ensemble des collectivités. Vraiment on a une démarche d'ensemble qui me semble poindre de façon assez forte et surtout très intéressante collectivement donc on va y regarder, Laurent, on en a parlé, il faut qu'on se voie sur le sujet de la communication, parce que je pense que c'est un parallèle indispensable.”

Monsieur Jean-Charles DESCHARLES

“Simplement pour les Jeux olympiques, vous avez un certain nombre de choses, beaucoup de choses vont se passer à Paris mais tout ce qui est sports d'eau, sports de voile, ça se passe à Marseille, donc sur la journée à mon avis avec la SNCF, vous n'êtes pas arrivé.”

Monsieur le Président :

“Après, il y a des choses qui se passent aussi à Lille, comme le basket et le handball.

Je sais que la Fédération Française de Handball s'est déjà approchée de nous et souhaite remplir le stade Pierre-Mauroy en configuration salle et donc je pense qu'il y aura beaucoup de place de jeunes qui risque d'être disponibles sur Lille, je pense qu'on aura de quoi en tout cas répondre à l'enjeu « jeune » à Lille.”

Mr Ludovic LOQUET

“Aujourd'hui on connaît une seule chose, c'est le calendrier, voilà on ne connaît pas encore précisément où toutes les épreuves vont complètement aboutir. On a des bonnes idées sur quelle épreuve se fera où. La question qui reste, c'est la billetterie, quand même ça reste un véritable sujet, là aujourd'hui, il semblerait que le ministère des sports ait acté avec le COJO, surtout en charge de l'organisation, qui est quand même une priorité aussi pour les collectivités donc ça sent plutôt bon, il faut voir comment on va pouvoir définir et décliner tout ça.”

Monsieur le Président :

9) Mise en place du Compte Épargne Temps :

“Merci Ludo le dernier point la dernière délibération, relative au RH ; la mise en place d'un compte épargne temps pour le personnel du PMCO.

Le PMCO n'avait pas encore délibéré la mise en place d'un compte épargne temps. Ce dernier est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET.

L'initiative en revient à l'agent. Le CET est alimenté par le report de congés annuels, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt (proratisés pour les agents à temps partiel et à temps non complet) ainsi que les jours de fractionnement ; et le report de jours de récupération au titre de RTT (récupération du temps de travail). Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60.

Chaque année, le service gestionnaire communiquera à l'agent la situation de son CET (jours épargnés et consommés), dans les deux mois suivant la date limite prévue pour l'alimentation du compte.

L'agent peut utiliser, sans limitation de durée, tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités du service. Les modalités définies ci-dessus prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ?

Je vous en remercie.

Notre comité est terminé, c'était celui de notre premier nouveau directeur général, merci à vous et la prochaine fois on va voter le budget.

Vous avez des gourdes qui vous sont offertes, puisqu'on parlait de l'eau voilà bien."

Mr Joël DUQUENOY :

"Je vous invite à rejoindre le hall, je crois qu'un petit pot vous attend."

Monsieur le Président :

"Merci Joël, nous sommes toujours bien reçus à Saint Omer."

Fin de séance : 15h55